



Fonctionnement **ALTERNATIBA-ROUEN**

1- Le membre participant

- Il adhère à la Charte.
- Il a le choix de participer à des niveaux différents :
 - Bénévole lors de l'événement et/ou en amont de l'événement
 - Membre ponctuel d'une commission
 - Membre permanent d'une commission
 - Membre ressource d'une commission thématique
 - Membre référent d'une commission.

Il a également la possibilité d'adhérer à l' « Association pour l'Alternatiba-Rouen ».

2- La coordination générale

La coordination générale s'appuie sur l'ensemble des commissions et est constituée :

- des référents issus de chacune des commissions : organisation, communication, commissions thématiques, techniques, animation, restauration etc.
- de membres de l' « Association pour l'Alternatiba-Rouen »

Elle valide les projets des commissions. Elle se réunit au moins une fois/mois puis autant de fois qu'il est nécessaire en fonction de la proximité des événements organisés.

Les décisions sont prises de préférence au consensus (tout le monde est d'accord), sinon au consentement (personne n'est contre) et en dernier lieu à la majorité absolue des voix des membres présents.

Elle s'applique un fonctionnement collégial et des méthodes d'animation qui ont fait leurs preuves dans les événements Alternatiba :

- préparation de l'ordre du jour si possible en amont avec un partage du temps
- début et fin de réunions ponctuelles
- temps d'accueil pour les nouveaux participants avant chaque réunion et pot convivial en fin de séance
- facilitation des réunions et gestes pour communiquer
- compte-rendu à chaque réunion

- partage des rôles et responsabilités tournantes : animateur, régulateur, gardien du temps, prises de note, préparateur des docs, prises de vue etc.

Elle propose une commission de médiation en cas de conflit.

3- La commission organisation

Tâches : secrétariat, ordre du jour des réunions en coordination générale, administration, logistique, calendrier, plan des villages, rétro-planning, agendas, prises de contact, partenariat.

Elle s'autogère, prend ses décisions par consensus ou à défaut par consentement.
Elle est en relation directe avec la commission communication et la coordination générale.
En cas de problème, c'est la coordination générale qui tranche le différent et décide.

4- La commission communication

Tâches : relation avec tous les médias, producteur des supports de communication externe et des outils de communication interne, réseaux sociaux et site internet.

Elle s'autogère, prend ses décisions par consensus ou à défaut par consentement.
En relation directe avec la commission organisation et la coordination générale.
En cas de problème, c'est la coordination générale qui tranche le différent et décide.

5- Les commissions thématiques

Tâche : organisation concrète d'un espace de sensibilisation autour d'une alternative (énergie, finance, santé, transports, récupération déchets, alimentation etc.) en relation avec la thématique des changements climatiques.

La liste des commissions thématiques est validée par la coordination générale.

Elles s'organisent, s'autogèrent, prennent leurs décisions par consensus ou à défaut par consentement. Elles font le point régulièrement avec la coordination générale sur l'évolution de leurs travaux.
En cas de problème, c'est la coordination générale qui tranche le différent et décide.

6- Autres commissions

D'autres commissions seront nécessaires à l'approche des événements : **animation, restauration, commission technique, gestion des bénévoles etc.**

Le fonctionnement est le même : elles s'autogèrent, prennent leurs décisions par consensus ou à défaut par consentement. Elles font le point régulièrement avec la coordination générale sur l'évolution de leurs travaux.